

# La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société

## Déclaration du groupe de la mutualité

L'usage des sols est multiple : agricole, espace naturel (forêts, landes, garrigues, ..) ou artificialisé (routes, logements, zones industrielles et commerciales, ...).

L'agriculture reste la première utilisatrice des sols, avec plus de 50 % d'occupation. Le groupe de la mutualité partage l'idée essentielle qu'il est nécessaire de parvenir à trouver un équilibre entre ces différents usages. Il soutient ainsi les mesures proposées dans l'avis pour permettre de protéger le foncier agricole et éviter le gaspillage des terres les plus fertiles.

Aussi, l'idée d'associer les associations et les citoyens et de mieux prendre en compte la concertation sur certains projets d'aménagement est une proposition qu'il semble intéressante de mettre en place à l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres pays européens.

Les sols sont en perpétuelle évolution sous l'influence de processus naturels, tels que le climat, le relief, la végétation, mais également des pressions extérieures liées aux activités humaines.

Préserver la qualité des sols est donc un enjeu à long terme car le sol est un milieu de vie complexe et fragile.

Aussi, pour le groupe de la mutualité, l'évolution des sols rend nécessaire la mise en place de programmes de surveillance afin de suivre les évolutions de la qualité des sols (évolution des flux de contaminants, de la teneur et des stocks en matière organique, de la qualité biologique des sols) et donc de détecter de manière précoce des dégradations. Pour cela, il est nécessaire comme le souligne l'avis de « *développer des recherches sur la définition et l'évaluation d'indicateurs de la qualité des sols qui tiennent compte des fonctions qui sont attendues selon l'usage des sols* ».

Les impacts environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation et à la présence de substances phytosanitaires dans les sols qui peuvent contaminer certains aliments et être dangereuse pour la santé des agriculteurs sont sérieux. Pour répondre à cette menace, des actions de prévention, de décontamination, le développement de la recherche sur la microbiologie et des démarches d'information doivent être engagées au plus vite.

Pour agir sur la qualité des sols, d'autres modes de production sont aussi à soutenir à travers des mesures incitatives « *favorables à la bonne qualité des sols, en termes de fertilité biologique, physique et chimique et favorables également à la lutte contre l'érosion et le changement climatique* », comme le propose l'avis.

Enfin, et l'on touche ici à la fois à la question de l'utilisation des sols et de leur qualité, il convient de soutenir et d'inciter les communes, comme le préconise l'avis, « à constituer dans les ceintures périurbaines des réserves foncières dédiées à l'agriculture » pour favoriser à la fois les circuits courts de distribution, privilégier une agriculture biologique et recréer du lien avec les habitants.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis qui vise à adopter une approche plus globale du sol en tenant compte d'objectifs d'intérêt général et en le considérant comme un patrimoine commun qu'il faut veiller à protéger.